

## Examen Périodique Universel : 13 mai 2008 : France

### Intervention de la Suisse

---

Merci Monsieur le Président,

La Suisse tient à remercier la France pour le rapport soumis au Groupe de Travail. Notre gratitude va également au Haut-commissariat aux droits de l'homme dont la compilation des recommandations des organes de traité ainsi que le résumé des contributions des autres parties prenantes se sont avérés, encore une fois, d'une grande utilité dans la préparation de cet examen.

Nos observations porteront sur les points suivants : violence contre les femmes, conditions de détention et renforcement de la lutte contre la récidive.

Aux paragraphes 50 à 52 du rapport national, ainsi qu'au paragraphe 12 du rapport de la société civile, il est fait état d'un problème grave en matière violence contre les femmes. Pourriez-vous nous donner de plus amples explications quant aux mesures qu'envisagent de prendre les autorités pour réduire le phénomène de la violence conjugale et de la violence familiale? Ce type de délit est-il poursuivi d'office ou sur plainte ?

**La Suisse recommande à la France d'introduire, si tel n'est pas encore le cas, la poursuite d'office de tous les actes de violence conjugale et familiale.**

**La Suisse recommande également à la France de tenir compte des préoccupations de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes quant à l'absence d'organisme chargé de recueillir des informations sur la violence à l'égard des femmes, en particulier sur les homicides résultant de la violence dans la famille.**

Dans ses paragraphes 92 et suivants, le rapport national fait état des conditions de détention et de la lutte contre la torture. Dans ce contexte, la Suisse aimerait exprimer sa préoccupation face à la situation très difficile dans un nombre important d'institutions carcérales, notamment en ce qui concerne la surpopulation. Mon pays serait intéressé à obtenir davantage d'informations relatives aux mesures prévues pour remédier dans un avenir proche à ce problème. Est-il possible d'indiquer une date pour la nomination d'un contrôleur général des lieux de privation de liberté, prévue "prochainement" selon le rapport?

Pourriez-vous ensuite nous donner plus de détails quant à la nouvelle législation sur le durcissement des peines pour les récidivistes évoquée au paragraphe 79 du rapport national, en particulier pour ce qui a trait aux mineurs ? Quelles peuvent être les conséquences de cette loi sur les conditions de détention dans un système carcéral qui semble avoir atteint ses limites de capacités ?

**La Suisse recommande à la France de poursuivre ses efforts visant à favoriser l'intégration et la réinsertion sociale des mineurs récidivistes.**

Finalement, la Suisse salue les efforts de la France dans le domaine de la lutte contre la torture et serait intéressée à obtenir copie du manuel mentionné au paragraphe 82 du rapport national, à savoir celui destiné au corps médical et qui concerne la détection des séquelles de torture.

Je vous remercie M. le Président